

Madame Annelies Verlinden
Ministre de l'Intérieur
Rue de la Loi 2

1000 - BRUXELLES

Vos réf. :

Nos réf. : mda/od/wd/mib/cf/ks

Annexe(s) :

Namur, le 22 janvier 2024

Madame la Ministre,

Concerne : Accord sectoriel 2022 - Seconde phase de négociation en 2024

Nous avons pris connaissance du courrier par lequel vous souhaitez connaître le positionnement des Union des Villes et Communes (UVC) relativement à l'ouverture d'un nouveau tour de négociation d'accord sectoriel avec les syndicats de police et quels seraient les moyens disponibles à cet égard.

Nous saluons cette initiative, plus que bienvenue, de consultation en amont des pouvoirs locaux.

L'ouverture d'une nouvelle phase de négociation ne nous paraît pas souhaitable à ce stade.

Tout d'abord comme nous l'avons indiqué lors des négociations de 2022, nous estimons que 2024, année électorale s'il en est, tant au niveau fédéral qu'au niveau local, ne constituait pas une période propice à l'ouverture de nouvelles négociations.

Il est important de s'abstenir, par des négociations entamées en fin de législature ou mandature, et en campagne électorale, d'engager les futures majorités qui auront à en assumer les conséquences. Nous estimons toujours qu'il n'est pas envisageable de relancer des négociations avant, au plus tôt, les élections communales et l'installation des nouvelles majorités qui en résulteront.

Pour que de nouvelles négociations puissent être envisagées à l'avenir, il nous semble nécessaire qu'elles s'appuient préalablement sur un ensemble d'éléments permettant d'établir en quoi elles sont utiles et nécessaires ainsi que les moyens disponibles de chaque niveau de pouvoir pour en financer les conséquences.

Cela implique notamment de pouvoir disposer, en toute transparence, d'une analyse par fonction des revenus moyens réels du personnel de police.

Cette analyse, croisée avec celle des revenus moyens des autres corps de fonctionnaires locaux, avec celle des besoins en financement de leurs missions et avec celles des ressources financières disponibles aux niveaux tant fédéral que local, sera le nécessaire préalable à l'examen de l'opportunité d'ouvrir de nouvelles négociations sectorielles.

Il convient en effet, dans le respect du contribuable et des pouvoirs locaux, de n'envisager l'ouverture de négociations qu'en tenant compte :

- De la nécessité d'assurer l'ensemble des missions qui leur sont confiées, dans le respect des principes d'efficience et de continuité des services publics ;
- Des moyens fédéraux mis à disposition, en ayant égard à la suffisance du financement de l'ensemble des politiques de sécurité ;
- Des marges susceptibles d'être dégagées par les pouvoirs locaux eux-mêmes ;
- Des besoins de revalorisation évalués à l'échelle de l'ensemble des secteurs de la fonction publique, dans le souci d'une fonction publique locale qualitative ;
- Des besoins en effectifs de l'ensemble de la fonction publique locale, en ce compris policière.

En conclusion, la réouverture de négociations ne nous paraît pas envisageable avant les élections communales d'octobre 2024 ni avant que l'ensemble des éléments précités puissent être établis et analysés de manière croisée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Maxime DAYE
Président
de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie

Olivier DELEUZE
Président de Brulocalis
Association de la Ville et des
Communes de la Région
de Bruxelles-Capitale

Wim DRIES
Voorzitter
van de Vereniging van
Vlaamse Steden
en Gemeenten

Isabelle Dugailliez, Conseiller expert, UVCW, tél.081 24 06 81, e-mail: isabelle.dugailliez@uvcw.be
William Verstappen, Conseiller, Brulocalis, e-mail : william.verstappen@brulocalis.brussels
Koen Van Heddeghem, diensthoofd Veiligheid, VVSG, e-mail: koen.vanheddeghem@vvsg.be